

DELIBERATION N°2020-21_118
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

4. Validation des modalités de contrôle des connaissances et compétences 2021-2022

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 14 Membres représentés : 8 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, valident les modalités de contrôle des connaissances et compétences pour l'année universitaire 2021-2022.



Besançon, le 2 juillet 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 2 : M3C 2021-2022 du CLA, de l'ISIFC, de l'IUT BV, du SUP-FC, de l'UFR SLHS, de l'UFR ST, de l'UFR STAPS, de l'IUT BM et de l'UFR STGI

Les annexes de la présente délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.univ-fcomte.fr/m3c-et-calendriers#.YAf51ufjJPY>

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont accessibles de manière distincte pour chaque composante.

